

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Coronavirus covid-19 : suivi des femmes enceintes

*Saint-Denis, le 27 avril 2020*

Dans la situation de crise sanitaire actuelle, les femmes enceintes se posent des questions légitimes sur les conditions de leur prise en charge. Suite à une concertation engagée entre l'ARS et les professionnels de santé, avec l'appui du réseau périnatal Repère, des parcours de soin sécurisés et de proximité ont été mis en place à La Réunion, en cohérence avec les recommandations nationales.

#### Un suivi de grossesse à poursuivre en ville, alternant des consultations en présentiel et des téléconsultations

A La Réunion, le suivi de la grossesse est assuré essentiellement en ville, par les médecins et sages-femmes libéraux.

Pour conserver cet avantage tout en maintenant la sécurité des soins, les professionnels, en lien avec l'ARS et le réseau périnatal Repère, recommandent aux femmes un parcours prénatal alternant des consultations en présentiel et des téléconsultations.

#### > Consultations recommandées en présentiel

du 3<sup>ème</sup> mois | du 5<sup>ème</sup> mois | du 7<sup>ème</sup> mois | et du 9<sup>ème</sup> mois

Le bilan biologique et les échographies devant être réalisés au préalable.

Dans ce contexte particulier et pour éviter de multiplier les déplacements, peuvent être effectuées lors du même rendez-vous, les échographies et consultations des :

- troisième,
- cinquième
- septième mois



**Comment savoir les cabinets ouverts pour effectuer les échographies obstétricales ?**

Rendez-vous sur le site du réseau périnatal Repère, qui actualise régulièrement la liste des cabinets ouverts.

## > Consultations proposées à distance, sous forme de téléconsultations

Entretien  
prénatal précoce

Consultations de suivi  
du 4<sup>ème</sup> et  
du 6<sup>ème</sup> mois

Séances individuelles  
de préparation à la  
naissance et à la  
parentalité

Consultation  
d'anesthésie  
lorsque c'est possible

En cas de grossesse identifiée comme étant à haut risque dès le 1er trimestre, sur indication médicale, les consultations des quatrième et sixième mois doivent être effectuées en présentiel. Egalement sur indication médicale, des visites à domicile peuvent être assurées par des sages-femmes.

**La consultation du neuvième mois se fait en présentiel en maternité. Il est recommandé de réaliser lors de ce même rendez-vous, la consultation d'anesthésie.**

## L'accouchement en maternité maintenu dans des conditions maximales de sécurité

**Les maternités de La Réunion se sont organisées pour minimiser les risques des patientes et des personnels. C'est pourquoi, lors de l'accouchement, le deuxième parent pourra assister à l'accouchement mais ne pourra pas séjourner à la maternité. Des mesures complémentaires de protection seront appliquées au cas où le deuxième parent est atteint de COVID-19.**

Cette situation difficile pour les parents est une nécessité face à l'épidémie inédite à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Les contacts avec des personnes extérieures doivent en effet être réduits au maximum pour dresser un barrage contre les risques de contamination des mères, des enfants, mais aussi des personnels soignants qui assurent la continuité des soins.

Au cas où la femme enceinte est atteinte de COVID-19, elle sera accueillie dans un secteur réservé avec du personnel spécifiquement dédié.

Il est par ailleurs rappelé que l'accouchement à domicile expose à des risques pour la maman et le bébé.

## Le retour à domicile et le suivi de maman et bébé

En cas d'accouchement par voie basse sans complication, le retour à domicile se fera après la réalisation de tous les tests de dépistage du bébé, au 3ème jour.

En cas d'accouchement par césarienne sans complication, le retour à domicile se fera au 4ème jour.

Il sera proposé à la maman une téléconsultation ou une consultation téléphonique le jour suivant la sortie de la maternité. Sur indication médicale et avec l'accord de la maman, des visites à domicile pourront aussi être organisées par la sage-femme de son choix.

Le bébé doit être réexaminé par un médecin (pédiatre ou généraliste) au 6ème jour, au 14ème jour et à un mois. Les horaires de consultation des pédiatres libéraux sont actualisés en temps réel sur le site du réseau Repère.



**Pour être mieux informées des mesures mises en place dans leur maternité**

**Les femmes enceintes sont invitées à prendre contact avec leur établissement pour mieux anticiper leur séjour.**



## Conduite à tenir

### **Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :**

- Restez à domicile
- Evitez les contacts
- Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

### **Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :**

- Appelez le 15
- Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences



## Comment se protéger et protéger les autres du coronavirus ?

### ⇒ **Des gestes au quotidien, qui sauvent des vies**

Face au Coronavirus, des gestes simples et efficaces doivent être pratiqués systématiquement :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Limiter les contacts avec d'autres personnes si vous devez vous déplacer

### ⇒ **Vous sauvez des vies en restant chez vous !**

Il vous est demandé de rester chez vous pour ralentir la progression du virus dans l'île, pour éviter que les personnes les plus vulnérables soient touchées et pour que nos établissements de santé ne soient pas surchargés.

### ⇒ **Respectez le confinement et les règles de distanciation sociale pour :**

- Vous protéger et protéger les autres
- Casser les chaînes de transmission
- Réduire l'impact du nombre de malades en ville et à l'hôpital.

### ⇒ **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :**

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé pour des actes urgents ou non-reportables
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières